

**PROJET** La Municipalité propose à ses conseillers communaux d'acquérir, en partenariat avec l'ECA, la part du Parc scientifique et technologique dont l'Etat de Vaud doit se défaire. Valeur: 2 millions.

# Confiante dans l'avenir d'Y-Parc, Yverdon y va à fond

» A l'heure actuelle, l'Etat de Vaud est majoritaire dans la copropriété qui détient les terrains du Parc scientifique et technologique. Sa part étant à vendre, c'est la commune d'Yverdon et l'ECA qui se partageront le morceau. Si le Conseil le veut bien.

Sur le site du Parc scientifique et technologique (PST) d'Yverdon, les constructions poussent comme des champignons. A l'heure actuelle, c'est un studio de télévision qui est en train de prendre forme.

Aussi impressionnant que puisse paraître le développement de cette zone, il ne touche pourtant, pour l'instant, qu'un dixième de toute la surface prévue à terme pour Y-Parc: seuls 5 hectares ont été vendus, sur 48 (voir infographie).

## Deux grands propriétaires

Le terrain qui reste à équiper appartient à une copropriété dans laquelle l'Etat de Vaud détient la plus grande part (46%). Elle l'avait acquise à la fois pour promouvoir le développement économique du Nord vaudois et pour mener à bien la construction des tunnels de Pomy, sur l'A1. Aujourd'hui, le canton est légalement tenu de se désengager.

Vendeur de la quasi-totalité de ses parts, l'Etat s'est donc approché des deux autres copropriétaires principaux, l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA) et

la ville d'Yverdon. Ceux-ci se sont entendus pour se répartir cette part, vendue 5 millions de francs, dont 37% (1,87 million) seraient à charge de la Cité thermale.

## Assurer la création d'emplois

«La réputation et la visibilité du parc ne cessent de croître auprès des acheteurs potentiels, souligne Rémy Jaquier, syndic d'Yverdon. Ce mouvement est appelé à se prolonger. A mon sens, l'avenir de cette zone est assuré.» Le chef de l'Exécutif précise bien que «malgré les conditions intéressantes que nous propose le canton (35 francs au mètre carré et un paiement sur deux ans, n.d.l.r), il ne s'agit pas là de spéculation. Les frais d'équipement du terrain seront importants, la marge que nous pourrions prendre sur leur vente sera donc assez faible. C'est avant tout pour favoriser la création d'emplois dans notre ville que nous tenons à garder une part importante de cette copropriété.»

Au terme de la transaction, la ville détiendra 49% des parts, contre 45% à l'ECA. L'Etat de Vaud conserve un modeste 5%, une participation presque symbolique qui, pourtant, réjouit Rémy Jaquier: «C'est un partenaire très intéressant. Le garder comme interlocuteur est un atout.» D'autant plus que sa présence ouvre la voie à de nouveaux prêts sans intérêt pour les frais d'équi-

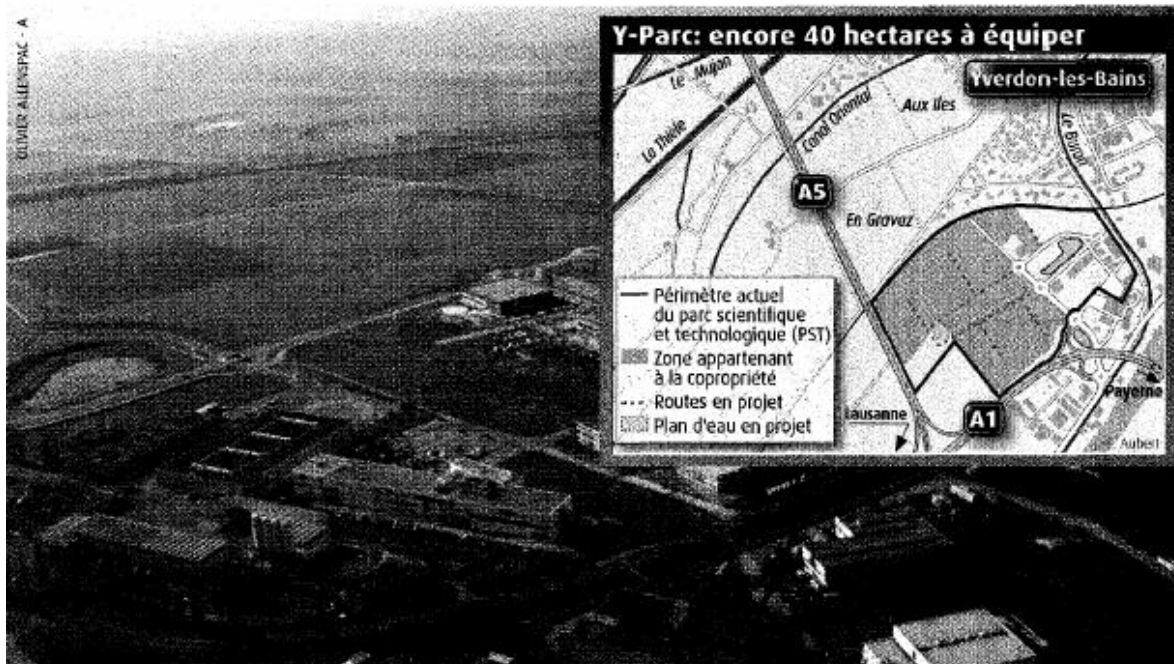
pement des parcelles, via le Groupement opérationnel des pôles (GOP) — un organe du Développement économique vaudois qui place le parc d'Yverdon parmi ses priorités.

Quant au choix des entreprises candidates, il restera de la compétence d'un Conseil de copropriété, présidé par Rémy Jaquier, dont les membres ne changeront pas.

Si la commission désignée pour plancher sur le préavis dispose de tous les éléments, l'objet pourrait être présenté aux élus le 8 décembre. Conseiller communal et auteur d'un Mémoire en géographie consacré à Y-Parc, Vassilis Venizelos est confiant: «Généralement, le sujet génère peu d'enthousiasme, mais la confiance règne. Ce qu'il faudra, lorsque la part de la ville sera plus importante, c'est que les Yverdonnois prennent possession de cet objet, et s'y reconnaissent. C'est la ville entière qui doit faire valoir ses atouts.»

EMMANUEL BARRAUD





### Y-Parc: encore 40 hectares à équiper

- Périmètre actuel du parc scientifique et technologique (PST)
- ▨ Zone appartenant à la copropriété
- Routes en projet
- Plan d'eau en projet

D'importantes surfaces devront encore être équipées au sud du Parc scientifique et technologique.